



PHOTONICS PUBLIC PRIVATE PARTNERSHIP



H2020 - 688265

MIRPHAB

MidInfraRed Photonics devices fABrication for
chemical sensing and spectroscopic applications

Guide d'évaluation des projets

Ce document est destiné à guider l'évaluation des propositions de projet reçues par MIRPHAB. L'évaluation sera faite par le GEP (groupe d'évaluation des propositions). Le GEP désignera un ou plusieurs Référents Techniques (RT) pour chaque proposition de projet. Le RT sera responsable de la préparation du document technique (à l'aide du Document modèle de description de Prototype MIRPHAB / *MIRPHAB Template Prototype Description.docx*) à soumettre au client.

À la fin de l'évaluation, le GEP désignera les propositions de projet ayant droit à l'aide financière de la part du consortium MIRPHAB.

Ce document est organisé afin de compléter l'évaluation en 6 étapes:

- Étape 1 : évaluation de l'éligibilité de la proposition;
- Étape 2 : évaluation technique et notation de la proposition;
- Étape 3 : évaluation et notation du marché et de ses perspectives commerciales;
- Étape 4 : choix des solutions techniques envisagées (y compris la sélection de RT);
- Étape 5 : Allocation de l'aide financière MIRPHAB;
- Étape 6 : Finalisation et transmission du document final comportant les propositions techniques et les devis au client;

Étape 1: Evaluation de l'éligibilité de la proposition;

a) Conformité avec les politiques et règles d'accès aux initiatives financées par la CE, les objectifs de l'appel à candidatures et les objectifs du projet MIRPHAB;

a. Politiques de la CE: voir

https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/legal_basis/rules_participation/h2020-rules-participation_en.pdf

b. Objectifs de l'appel à candidature ICT28: voir

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/fr/opportunities/h2020/topics/916-ict-28-2015.html>

c. Objectifs de MIRPHAB: reportez-vous au document Proposition de projet MIRPHAB

b) Le candidat doit être une entreprise. Les propositions de projet provenant d'autres types d'organisations ne seront pas prises en compte pour l'évaluation;

c) La proposition de projet soumise pour évaluation doit être complète, c'est-à-dire que toutes les informations requises doivent être fournies avec le niveau de détail indiqué dans le document modèle;

d) L'entreprise doit confirmer qu'elle est d'accord avec les règles d'exploitation de la Propriété Intellectuelle et du savoir-faire;

e) La société doit confirmer que ses responsables juridiques comprennent la divulgation d'informations confidentielles susceptibles d'être partagées aux seules fins des activités de MIRPHAB. Il convient également de s'accorder sur le fait que les partenaires impliqués dans la réalisation s'engagent à préserver la confidentialité et qu'aucune des informations reçues ne sera transmise à des tiers;

f) Seules les entreprises ayant une identité européenne peuvent faire une demande de subvention MIRPHAB. Les entreprises non européennes peuvent demander l'accès à la fabrication de la ligne pilote, mais elles ne seront pas autorisées à recevoir une aide financière de MIRPHAB et les dépenses générées par la conception, la fabrication et le test des appareils seront à la charge du demandeur.

Étape 2: évaluation technique de la proposition

1. Faisabilité des prototypes dans le cadre de MIRPHAB (score: 1-10, poids: 1,5)
 - Les technologies couvertes par MIRPHAB peuvent-elles répondre au développement technologique demandé?
 - Le développement technologique demandé est-il crucial pour l'application envisagée?
 - Les risques techniques associés aux développements demandés sont-ils préjudiciables pour le succès des actions de prototypage?
2. Contribution à la mise en place des capacités de la ligne pilote, soutien à l'avancement de la maturation de la ligne pilote, progrès dans l'organisation de la ligne pilote (score: 1 10, Pondération : 2,0)
 - La réalisation prévue implique-t-elle plusieurs modules proposés dans le catalogue MIRPHAB;
 - La réalisation prévue implique-t-elle plusieurs partenaires technologiques de MIRPHAB;
 - La miniaturisation est-elle essentielle pour l'impact du projet?
 - La réalisation nécessitera-t-elle le développement de procédures novatrices d'assemblage et / ou de packaging?
3. Contenu innovant et progrès au-delà de l'état de l'art prévu par la proposition (score: 1 10, Pondération : 1,5)
 - La solution existe-t-elle déjà sur le marché?
 - La photonique moyen infrarouge peut-elle être considérée comme un élément clé pour ce projet?
 - Le projet crée-t-il de la propriété intellectuelle de valeur?

Étape 3: évaluation et notation du marché et de ses perspectives commerciales;

Les propositions de projet qui vont faire l'objet d'une demande d'aides financières auprès de MIRPHAB, doivent fournir, lors de leur candidature, des informations très complètes sur le marché concerné ainsi que les perspectives commerciales. Les propositions de projet qui ne sollicitent pas de support financier doivent fournir une description de l'application et du marché de niche concerné.

4. Participation et engagement commercial et technique du candidat (score: 1 - 10, Pondération : 1,0) :

- L'entreprise et / ou l'équipe de direction a-t-elle fait ses preuves dans la mise sur le marché de nouveaux produits / solutions?

5. Cohérence de l'analyse de rentabilité : la valeur ajoutée de l'analyse de rentabilité pour la ligne pilote ainsi que le potentiel du marché du produit (score: 1 - 10, Pondération : 1,0)

- La proposition comprend-elle une analyse détaillée du marché de niche concerné (y compris les chiffres clés)?
- La proposition inclut-elle un calendrier, une estimation de la part de marché atteignable et une progression de la part de marché dans le temps?
- La proposition comprend-elle un business plan préliminaire?
- La proposition vise-t-elle un réel progrès technique / commercial au-delà de l'état de l'art de la technologie?

6. Description claire de la feuille de route pour arriver à la phase de démonstration (score: 1 - 10, Pondération : 1,0)

- La proposition inclut-elle une feuille de route pour l'industrialisation et la commercialisation du nouveau produit?

Étape 4: choix des solutions techniques envisagées

Le GEP propose un RT pour chaque solution technique. Le RT sera chargé d'établir le programme technique à l'aide du document « *Template Prototype Description* ». Le RT disposera de trois semaines pour finaliser le document technique et le renvoyer au Broker.

Étape 5: Allocation de l'aide financière MIRPHAB;

La désignation des propositions de projet recevant l'aide financière MIRPHAB sera effectuée à la fin de la session d'évaluation. Les participants au GEP évalueront chaque proposition reçue et dépassant le seuil. Ils attribueront les subventions en fonction du score reçu. Le GEP définira également le montant maximal alloué aux propositions sélectionnées et le pourcentage minimal facturé au client.

Exemple:

- Allocation maximale: 90 k€
- Min%: 25%
- Si le coût est de 100 k€: MIRPHAB prendra en charge 75 k€ et le client devra contribuer de 25 k€;

- Si le coût est supérieur ou égal à 120 k€ MIRPHAB prendra en charge 90 k€ et le client devra contribuer du reste ;

- **Étape 6: Compléter et transférer le document final comportant les propositions techniques et les devis au client;**

Le Broker collectera toutes les entrées du RT - y compris les différentes offres de devis - et formalisera l'offre (technique + commerciale) et l'enverra officiellement au client.

L'ensemble du processus d'établissement de l'offre auprès du client doit être limité à 1 mois maximum.